

	Lac Tremblant (Municipalité de Lac-Tremblant- Nord)	Lac Ouimet	Lac Mercier	Lac Maskinongé	Lac Desmarais
Caractéristiques des lacs					

1.1 Caractéristiques physiques

1.1.1 Superficie (km ²)	9,6	1,6	1,2	0,98	0,83
1.1.2 Périmètre (m)	35000	9329	7374	4396	6630
1.1.3 Longueur maximale (km)	7,6	2,1	2,5	1,6	1,6
1.1.4 Particularités	Voir texte du comité	Voir texte du comité	Voir texte du comité	Voir texte du comité	Voir texte du comité
1.2 Qualité de l'eau	Oligotrophe	Oligo- mésotrophe	Oligotrophe	Eutrophe	Oligotrophe
1.3 Association de protection	Association des propriétaires du lac Tremblant inc.; Préservation Lac-Tremblant- Nord (PLTN)	Association du lac Ouimet	Association du Lac Mercier	Association des propriétaires du lac Maskinongé	Association des propriétaires des lacs Bessette, Desmarais et Gélinas Inc.
1.4 Association d'utilisateurs			Association des skieurs riverains de Tremblant		
1.5 Règlement restrictif à la conduite des bateaux	1993	1992	À l'étude		1993
1.6 Code d'éthique			Règlement 2003-55	En vigueur depuis le 6 juin 2009	
1.7 Code de courtoisie nautique volontaire			X		
1.8 Entente de bon voisinage					
1.9 Règlement relatif à l'utilisation et à la tarification de la descente de bateau	PLTN		(2003)-55		
1.10 Ententes spécifiques	Pinoteau, Nansenhaus, PlaceStories, Club de voile, Intrawest etc..				
1.11 Document d'information		Promotion de la régénération des rives et de la vidange des fosses septiques			En préparation

Lac Duhamel	Lac Gauthier (Municipalité de Lac-Supérieur)	Lac Gélinas	Lac Fortier	Lac Forget	Lac Dufour	Lac Lamoureux	Lac Bessette	Lac Moore

0,52	0,44	0,39	0,29	0,28	0,18	0,16	0,15	0,13
4605	3741	3117	3213	3549	1911	2230	2583	1861
1,9	0,94	1,1	1,2			0,79		
Voir texte du comité	Voir texte du comité	Voir texte du comité	Voir texte du comité			Voir texte du comité		
Oligotrophe	Oligo- mésotrophe	Oligotrophe	Oligotrophe	Oligotrophe	Oligotrophe	Oligo-mésotrophe	Oligotrophe	Oligo- mésotrophe
Association des Propriétaires du lac Duhamel Inc.	Association pour la protection de l'environnement du lac Gauthier	Association des propriétaires des lacs Bes- sette, Desma- rais et Gélinas Inc.	Association de la Protection du lac Fortier			Association des propriétaires du lac Lamoureux	Association des pro- priétaires des lacs Bessette, Desmarais et Gélinas Inc.	
	À l'étude	1993	1999	1999	1999	À l'étude		
Adopté le 12 août 2007	Aucun		En vigueur depuis décem- bre 2007	Soumis à la Ville pour approbation		En préparation	En vigueur	
	En vigueur mais ne fonctionne pas							
		En préparation						

	Lac Tremblant (Municipalité de Lac-Tremblant- Nord)	Lac Ouimet	Lac Mercier	Lac Maskinongé	Lac Desmarais
Pérennité et qualité des lacs					
2.1 Problématique spécifique	Cyanobactéries en 2007	Myriophylle en épi / Cyanobactéries	Cyanobactéries / Myriophylle en épi	Cyanobactéries	

Contrôle de la ressource

Règlementation d'urbanisme

2.2 Mesures de protection des zones riveraines					
2.3 Mesures de protection des milieux sensibles	X				
2.4 Mesures de protection des prises d'eau	X				

Contrôle des équipements

2.5 Types d'embarcation		Embarcations à moteur élec- trique			Embarcations à moteur électrique
2.6 Lavage des bateaux	Recommandé	Recommandé	Article 4 règle- ment (2003)- 55	Recommandé	Recommandé
2.7 Vidange des bateaux					
2.8 Remplissage de l'essence					

Contrôle des activités

2.9 Vitesse et distance	10 km/h à moins de 60 m. de la rive et dans les zones sans vague indiquées par les bouées (Règlement fédéral)		Demande de réglementation : 10 km/h à moins de 60 m. de la rive		
Quiétude					

Contrôle des équipements

3.1 Plage	X Privé		X		
Heures	Réglémenté		Réglémenté		
Bruit	Règlement sur les nuisances		Règlement sur les nuisances		
Surveillance	X		X		
3.2 Marina	Deux				
Nombre de bateaux	X				
Approvisionnement en essence					
Lavage et vidange					
3.3 Quai	X		X		
Nombre de bateaux					
Longueur					

Lac Duhamel	Lac Gauthier (Municipalité de Lac-Supérieur)	Lac Gélinas	Lac Fortier	Lac Forget	Lac Dufour	Lac Lamoureux	Lac Bessette	Lac Moore
Myriophylle en épi	Problème d'érosion causé par les vagues mais aussi par le fort ruissel- lement...					Myriophylle en épi		Cyano- bactéries

Règlementation d'urbanisme

			X					
--	--	--	---	--	--	--	--	--

		Embarcations à moteur électrique	Embarcations à moteur élec- trique	Embarcations à moteur élec- trique	Embarcations à moteur électrique			
Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	Recommandé	

10 km/h à moins de 60 m. de la rive	Navigation à 60 m. des rives (Entente de bon voisinage)							

	X							
	Règlement sur les nuisances							

